



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DIJEN

Question écrite n° 15441

Texte de la question

Mme Odette Grzegrzulka appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels contractuels de la MGI (mission générale d'insertion de l'éducation nationale). Ces personnels, qui auront très prochainement accès aux concours internes de l'éducation nationale, ne rempliront pas, dans de nombreux cas, les conditions pédagogiques indispensables à leur réussite. En effet, leur mission et leurs fonctions ne correspondent à aucun des trois concours ouverts : CPE, COP, enseignement. Elle souhaite connaître ses intentions quant aux possibilités d'intégration de ces personnels, au sein de l'éducation nationale, sur leur fonction réelle d'insertion par le biais d'un concours adapté à ces mêmes fonctions.

Texte de la réponse

Les titularisations des personnels dans la fonction publique organisées au titre du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sont possibles par l'accès à un concours national, qu'il s'agisse du recrutement dans les corps d'enseignement, d'éducation ou d'orientation. Les personnels professeurs-contractuels exerçant des fonctions au sein de la mission générale d'insertion de l'éducation nationale ne pouvaient, jusqu'à la session de 1998, être titularisés dans l'un des corps considérés ci-dessus qu'en se présentant à un concours externe, sous réserve notamment de justifier des diplômes requis. A partir de la session organisée sur l'année scolaire 1998-1999, les personnels professeurs-contractuels intervenant dans la mission générale d'insertion, pourront désormais se présenter aux concours internes de recrutement dans les disciplines d'enseignement du second degré (CAPES, CAPET, CAPEPS ou CAPLP2) ou de recrutement de conseillers principaux d'éducation ou encore, s'ils justifient d'un diplôme sanctionnant au moins trois années d'études post-secondaires en psychologie, de conseillers d'orientation psychologues.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Grzegrzulka](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15441

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juin 1998, page 3093

Réponse publiée le : 10 août 1998, page 4436